

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 01 mars 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL, Sylvie BITTERLIN, Michel BRESSAND, Valérie D'AQUINO, Céline DROUIN, Laurent JOYCE, Jean PEMEANT, Stéphane SABATIER

**Représentés:**

**Excuses:** Elsa BELLU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Valérie D'AQUINO

**Objet: Vote du compte administratif - Budget Principal 2020 - DE 2021 010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par FELLER Camille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		211 308.33		80 751.81		292 060.14
Opérations exercice	138 255.73	48 129.07	94 067.51	140 771.40	232 323.24	188 900.47
Total	138 255.73	259 437.40	94 067.51	221 523.21	232 323.24	480 960.61
Résultat de clôture		121 181.67		127 455.70		248 637.37
Restes à réaliser	927 776.25	850 372.00			927 776.25	850 372.00
Total cumulé	927 776.25	971 553.67		127 455.70	927 776.25	1 099 009.37
Résultat définitif		43 777.42		127 455.70		171 233.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Vote du compte de gestion - Budget Principal 2020 - DE 2021 011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Camille FELLER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Objet: Vote du compte administratif - Budget Eau & Assainissement 2020 - DE 2021 012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Camille FELLER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Camille FELLER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 923.45		24 620.17		36 543.62
Opérations exercice	58 455.05	52 073.90	22 246.13	45 028.01	80 701.18	97 101.91
Total	58 455.05	63 997.35	22 246.13	69 648.18	80 701.18	133 645.53
Résultat de clôture		5 542.30		47 402.05		52 944.35
Restes à réaliser		12 298.00				12 298.00
Total cumulé		17 840.30		47 402.05		65 242.35
Résultat définitif		17 840.30		47 402.05		65 242.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Objet: Vote du compte de gestion - Budget Eau & Assainissement 2020 - DE 2021 013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Camille FELLER,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: AMENAGEMENT ENTREES DE VILLAGE ET SIGNALIQUES -  
 DE 2021 014**

**ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS N° 2020-079 et 2021-001**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de construction d'un dernier commerce de proximité type bar-restaurant. Afin d'attirer les touristes, il conviendra d'apporter une attention particulière aux entrées du village et à la signalétique.

La commune a pris attache auprès du bureau d'étude paysagiste dplg "le verre d'eau - atelier de paysage" qui a réalisé une étude et travail avec en personne de l'adressage à la communauté de communes Pays Forcalquier Montagne de Lure.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la demande de financement auprès de la Région Sud au titre du FRAT 2020 a été accordée lors de la session plénière de décembre 2020 pour un montant de 12 000,00€.

La commune a délibéré le 21 décembre 2020 pour demander une aide financière de la part de l'état au titre de la DETR 2021 pour ce projet.

Les travaux vont consister à la restauration du mur d'entrée de village, à la mise en place de bordure en pierre, bancs, signalétique et diverses plantations.

Les heures de l'agent technique peuvent être valorisées dans le cadre des travaux de régie. Le temps estimé pour la pose des poteaux de signalisation est 50 heures, le coût horaire chargé est de 14,28€ ce qui représente un total de 714€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Madame la Maire, après délibération, à l'unanimité **APPROUVE** la réalisation de cette opération d'aménagement d'entrée du village et signalétique pour un montant HT de 20 659€ .

**FIXE** le plan de financement ci-dessous :

**Dépenses :**

Espace lavoir	2 000,00 €
Carrefour de la croix (mur plus plantations)	12 640,00 €
Etude de maîtrise d'oeuvre requalification des entrées	2 500,00 €
Signalétique (matériels et temps agent)	3 519,00 €
<b>Montant total</b>	<b>20 659,00 €</b>

**Recettes**

Conseil Régional - FRAT	12 000,00 soit 58,09 %
DETR 2021	3 891,00 soit 18,83 %
Autofinancement propre	4 768,00 soit 23,08 %
<b>Montant total des recettes</b>	<b>20 659,00 soit 100 %</b>

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 3 891,00€

**AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes démarches

**Objet: VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL ACHAT TERRAIN VACHIER -  
DE 2021 015**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré le 21 décembre 2020 sur l'achat de la parcelle de Messieurs VACHIER Marc et Alain qui ont fait le souhait de vendre la parcelle A289 d'une superficie de 318 m<sup>2</sup> pour 500€ située a proximité de la source dite "Font Romieu".

De plus cette parcelle a un fort potentiel environnemental et paysager, elle a vocation à devenir un espace public.

L'acte a été signé le 18 février 2021, nous devons procéder au paiement du terrain et frais notariés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Madame la Maire, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** l'inscription des crédits ci-dessous sur le budget principal :

- Compte 10226 (taxe aménagement) 1 500,00€ (I.R.)
- Compte 2111 (acquisition terrain nu) 1 500,00€ (I.D.)

**AUTORISE** Madame le maire a signer tous documents consécutifs de cette décision.

**OBJET : EMBAUCHE POSTE SECRETAIRE DE MAIRIE DE 2021 016**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 décembre 2020 créant le poste de rédacteur pour fonction de secrétaire de mairie.pour 17/35ème.

Ce poste a fait l'objet d'une publication sur le site internet emploi-territorial pendant 2 mois.

Seul deux candidatures ont été reçues dont une ne correspondant pas à la demande au grade de rédacteur.

Entendu l'exposé, le conseil municipal , après en avoir délibéré,

ENTERINE le choix de recrutement de Madame COMBE Nathalie au poste de rédacteur pour fonction de secrétaire de mairie pour 17/35ème à compter du 1er mars 2021.

**AUTORISE** Madame le maire a signé une convention de mise à disposition temporaire avec la Commune de Limans pour 2 heures par semaine jusqu'au 30 juin 2021.Madame le Maire expose au Conseil Municipal,